

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.100

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	28	Pour :	28
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 31 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Francis MUSARD pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Monique PONS, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE : DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE ET PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN VIGUEUR

Exposé :

La fourrière automobile est exploitée par la société AUTO SECOURS depuis le 2 février 2017. Le contrat de délégation actuellement en vigueur, après prolongation par avenant du 28 janvier 2021, prendra fin le 30 septembre 2021.

Par délibération n°17.2021 du 25 mars 2021, le Conseil municipal, après avis favorable du Comité technique du 14 septembre 2016, a approuvé :

- le principe de recours à une délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile,
- le rapport de présentation exposant le contenu des principales caractéristiques de cette délégation,
- le lancement de la procédure de délégation de service public conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Pour ce faire, une procédure ouverte ayant pour objet de désigner un nouveau délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile a été publiée le 28 mai 2021.

La commission de délégation de service public constituée en application de l'article L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réunie :

- une première fois le 28 juin 2021 pour procéder à l'ouverture des plis,
- une seconde fois le 8 juillet 2021 pour procéder à l'analyse de l'offre.

Un seul candidat a présenté une offre, la SARL SME MECA AUTO située route de Cornebarrieu à Aussonne (31840).

Le Maire, en qualité d'autorité concédante, a procédé à la négociation avec le candidat afin de compléter l'offre de ce dernier au vu des besoins et exigences spécifiés dans le dossier de consultation. A la lecture des réponses du candidat, l'intégralité des besoins et exigences de l'autorité concédante définis dans les documents de consultation n'ont pas été remplis, notamment en matière d'accessibilité du parc de fourrière pour

les usagers. D'autre part, l'autorité concédante considère la concurrence insuffisante pour obtenir une offre économiquement la plus avantageuse permettant de garantir une bonne exécution du service.

Dans son rapport adressé aux conseillers municipaux sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat, l'autorité concédante propose au Conseil municipal de déclarer la procédure sans suite.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu la délibération n°11.2021 en date du 25 mars 2021 désignant les membres de la commission de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile,

Vu la délibération n°17.2021 en date du 25 mars 2021 approuvant le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission du 28 juin 2021,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission du 8 juillet 2021,

Vu le rapport de l'autorité délégante sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat adressé aux conseillers municipaux le 23 août 2021,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de déclarer la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile sans suite pour cause d'infructuosité, justifiée avec une insuffisance de concurrence et une offre unique ne remplissant pas toutes les exigences de la commune en matière de gestion de fourrière automobile.

Article 2 : de relancer une procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile sur la commune.

Article 3 : de prolonger la délégation de service public actuellement en place jusqu'au 31 janvier 2022.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer l'avenant de prolongation avec la société AUTO SECOURS.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210907-07092021_100-DE
Reçu le 14/09/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0 Conseil Municipal du mardi 07 septembre 21
031-213100225-20210907-07092021_100-DE
Délégation de service public pour la gestio
de la procédure et prolongation de la délégatio
BAN CEDEX,C=FR
13/09/2021



AUCAMVILLE